

GE_GERICHTE ATAS/979/2007 vom 7. September 2007

GE Cour de justice, 2007-09-07, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_979_2007

FR: GE_GERICHTE ATAS/979/2007 du 7 septembre 2007

IT: GE_GERICHTE ATAS/979/2007 del 7 settembre 2007

Erwägungen

E. 6

octobre 2000 (LPGA) relatives à la loi sur l'assurance-invalidité du 19 juin 1959 (LAI);■
Que la compétence du tribunal de céans est dès lors établie ; Que selon l'art. 53 al. 3 LPGA, l'assureur peut reconsidérer une décision sur opposition contre laquelle un recours est formé jusqu'à l'envoi de son préavis; Qu'en l'occurrence, l'intimé a déjà rendu son préavis lorsqu'à l'issue des enquêtes, il a proposé l'admission du recours en ce sens que des mesures professionnelles devront être accordées à compter du 17 août 2003; Qu'il convient dès lors de rendre un jugement en ce sens; Que les recourants qui obtiennent gain de cause ont droit au remboursement de leurs frais et dépens ainsi que de ceux de leur mandataire ;

A/363/2007 - 4/4 -

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.